



Bern-Wabern, avril 2024

Projet-pilote Frontex *EU Reintegration Programme (EURP) pour la Türkiye*

1. Contexte

Le règlement (UE) 2019/1896 sur les gardes-frontières et les garde-côtes européens (Frontex) a étendu le mandat de Frontex sur le retour au domaine *Post-arrival* et *Post-return*. C'est-à-dire au domaine de l'aide au retour. L'objectif est d'augmenter les départs volontaires et sous contrainte et d'avoir une politique commune de l'UE en matière de retour. Le programme de Frontex a été lancé en juillet 2022. Les 5 partenaires de réintégration sont : IRARA, Caritas, ETTC, Weldo et Life Makers Egypt. Ils couvrent 35 pays de retour. Pour utiliser le programme de Frontex, il faut être formé à RIAT, car RIAT (*Reintegration Assistance Tool*) est le programme informatique de gestion des cas.

Même si le SEM est en mesure de répondre à ses besoins en matière de retour volontaire par des mesures nationales existantes, aucun empêchement n'est à relever à faire usage de l'*EU Reintegration Programme (EURP)* de Frontex. Ainsi, afin de tester le mécanisme de participation à un programme de retour et de réintégration commun européen – également en vue d'une coopération sur un futur programme pour l'Ukraine – le projet-pilote du SEM, lancé en octobre 2022, couvre la Türkiye et s'adresse aux départs volontaires depuis les cantons.

Pour mémoire, le 15 mai 2022, en disant oui à une large majorité (71.5% des voix) au financement supplémentaire de Frontex dans le cadre de l'extension de son mandat, la Suisse permet au SEM d'utiliser ce programme sans avoir à payer quoi que ce soit. Tous les coûts (gestion, prestations pour les retournants, etc.) sont couverts par le budget alloué par la Commission européenne à Frontex. Le SEM doit donc tester le programme de Frontex et élargir sa participation en cas de succès.

2. Participation au projet-pilote EURP pour la Türkiye

- Le projet-pilote remplace les prestations nationales pour ce pays.
- Le projet-pilote s'adresse aux départs volontaires depuis les cantons (domaine asile).
- Seules les personnes issues de la procédure d'asile étendue peuvent participer à EURP.
- La participation au programme Frontex n'est pas possible pour les personnes issues de la procédure accélérée (phase cadencée CFA avec modèle dégressif de l'aide au retour). En cas de départ volontaire à partir du canton, une indemnité de voyage plus élevée de CHF 500 maximum (personne seule) / CHF 1'000 (montant maximal pour la famille) peut être accordée.
- Cas Dublin : s'ils se trouvent dans un canton, une participation est possible.

3. Outil informatique RIAT :

- Utilisateurs : 26 États membres de l'UE et pays associés à l'espace Schengen utilisent activement RIAT (plus de 1'300 utilisateurs), dont la Suisse.
- RIAT 2.0: le programme informatique RIAT, hébergé sur la plateforme EMN IES, a été migré en janvier 2024 vers une plateforme autonome et est devenu RIAT 2.0.
- Configuration : pour le domaine asile, le SEM est la *Master Entity*. Un canton doit demander à Frontex une *Master Entity* séparée pour le domaine LEI.
- Rôle : les CVR ont reçu le rôle de *Coordinators*, c'est-à-dire qu'ils gèrent leurs cas de A à Z dans RIAT (*case ownership KM1, KM2, KM3*). Prérequis : l'éligibilité des participants (autorisation du SEM) doit être réglée en interne (en Suisse) avant l'enregistrement dans RIAT. Cela est rempli par la demande préalable dans eRetour.

4. Procédure pour les retours volontaires en Türkiye

➤ D'abord dans eRetour :

- Le CVR cantonal envoie dans eRetour la demande "Aide au retour Frontex" à la section régionale, sans documents, afin que celle-ci puisse vérifier l'éligibilité de la participation au programme EURP.
- Après évaluation, la section régionale communique via eRetour la participation ou la non-participation au CVR cantonal.
- Après accord du SEM (section régionale), le CVR cantonal peut saisir le cas dans RIAT avec les documents nécessaires. Ainsi, il n'y a pas de doublons.
- N.B : l'affaire « Conseil au retour » et au moins un entretien de conseil doivent être saisis comme d'habitude.

➤ Ensuite dans RIAT :

Documents nécessaires : 1. *Application Form* (seulement points 1+8 à remplir), 2. *Eligibility Letter* (remplir), 3. *Reintegration Plan* (remplir en anglais), 4. ID copy, 5. billet d'avion.

Document « Application Form – Specimen for RIAT » : ce modèle à suivre point par point est disponible pour faciliter la saisie des données dans RIAT.

KM1 – « Application » :

- Le CVR cantonal se logue à son compte RIAT et crée un nouveau cas.
- Premières données à choisir :
 - Country of return: Türkiye
 - Under which project: Frontex EU Reintegration Programme – FX EURP
- EU MS/SAC : CH
 - Organisation : SEM
 - Which Reintegration Partner : IRARA
 - Date of return : date du départ (selon la réservation de vol)
 - Nationality stated on passport : laisser blanc si inconnu
 - National reference code : indiquer ici le n° de dossier N. Attention : ne pas se tromper car il ne peut plus être corrigé ultérieurement.
- Le CVR cantonal remplit le point 8 du document ***Application Form EURP*** (nom + prénom, date et signature du retournant), et le télécharge dans RIAT.
- Le CVR cantonal remplit le document ***Confirmation of Eligibility and Referral*** (pour le retournant), et le télécharge dans RIAT.

- Le CVR remplit, en anglais, les rubriques du **Reintegration plan EURP**, et le télécharge dans RIAT.
- Important ! Le partenaire local a besoin des informations suivantes : numéro de téléphone du retournant en Suisse et en Türkiye, destination finale, besoin de transport secondaire depuis l'aéroport, besoin d'hébergement.
- Le CVR cantonal télécharge dans RIAT la copie du **document d'identité** et le **billet d'avion**.
- Le départ est organisé comme d'habitude par le canton avec le soutien de swissREPAT (demande d'organisation du départ pour un vol de ligne dans eRetour). Il doit y avoir au moins 19 jours calendaires entre la date du vol et la date d'enregistrement de la demande dans RIAT.
- Le CVR cantonal vérifie que le cas saisi dans RIAT a été approuvé par Frontex (PMO) et transmis au partenaire de réintégration (le statut passe en KM2).
- Avant le départ, le CVR cantonal remet au bénéficiaire les documents **Confirmation of Eligibility and Referral** et **Data protection Notice for TCN**.
- Une brochure JRS est disponible en turc.
- Après le retour dans le pays de provenance, les bénéficiaires sont pris en charge par MSYD pour la mise en œuvre de leur réintégration dans les 12 mois. La durée moyenne pour mettre en œuvre un projet en Türkiye est de 80 jours.

KM2 – « Reintegration Plan » :

- Le CVR cantonal reçoit dans RIAT pour validation le plan de réintégration définitif établi entre le retournant et le partenaire de réintégration MSYD, dans les 6 mois suivant le retour en Türkiye. Si aucun plan de réintégration n'est soumis, le cas est automatiquement clôturé à l'échéance des 6 mois.
- Le CVR cantonal valide ou rejette le plan de réintégration dans un délai de 6 jours. Passé ce délai, le plan de réintégration est auto-validé et la mise en œuvre du projet de réintégration commence.

KM3 – « Final Report » :

- Le CVR cantonal reçoit dans RIAT pour information et validation le rapport final de la mise en œuvre de toutes les prestations d'assistance fournies au retournant, avec un entretien final avec le retournant et un avis du partenaire de réintégration MSYD, ainsi que les *POPs (proofs of payment)*.
- Le CVR cantonal valide ou rejette le rapport final dans un délai de 90 jours. Passé ce délai, le rapport final est auto-validé et le cas est clos.

5. Prestations

Les prestations de l'EURP sont un post-arrival package (assistance à court terme destinée à couvrir les besoins de base) de EUR 615 par retournant et un post-return package (assistance à plus long terme qui couvre les projets de réintégration) qui s'élève à EUR 2'000 pour le bénéficiaire principal en retour volontaire et EUR 1'000 pour chaque membre supplémentaire de la famille. Les couples ont la possibilité de bénéficier de deux projets de réintégration (EUR 2'000 chacun). Cela requiert que deux demandes distinctes soient saisies pour le couple dans RIAT.

A noter que la personne qui rentre doit réclamer les EUR 615 dans les **14 jours** suivant son arrivée, au risque de perdre cette somme servant à couvrir les besoins de base. Le paiement peut se faire en espèces ou par virement bancaire si le retournant ne souhaite pas bénéficier de l'accueil à l'aéroport. Le virement bancaire reste exceptionnel et n'est effectué que sur demande du retournant.

6. Comparatif

	Prestations pour retour volontaire						
	CH (CHF)			EURP (EUR)			
	Aide financière	Aide matérielle	Total	Post-arrival package	Post-return package	Total	% de CH
Personne seule	1000	3000	4000	615	2000	2615	65.4
Couple	2000	3000	5000	1230	3000	4230	84.6
Fam.(1 enfant)	2500	3000	5500	1845	4000	5845	106.3
Fam.(2 enfants)	3000	3000	6000	2460	5000	7460	124.3
Fam.(3 enfants)	3500	3000	6500	3075	6000	9075	139.6
Fam.(4 enfants)	4000	5000	9000	3690	7000	10690	118.8
Fam.(5 enfants)	4500	5000	9500	4305	8000	12305	129.5

7. Support

Pour les questions sur la plateforme RIAT (au RIAT team) : helpdesk@riatsupport.eu

Pour les questions sur le projet EURP (à Frontex) : EURP@frontex.europa.eu

Pour les questions sur le projet-pilote SEM Türkiye : [SEM SAEFO + SRR](#)

Pour les problèmes dans les cas individuels (à IRARA/MSYD) : reintegration@irara.org

Documentation : [Programme spécifiques en cours \(admin.ch\)](#)

Sites internet :

RIAT : [Reintegration Assistance Tool \(RIAT\) | RIAT \(europa.eu\)](#)

Frontex : [Reintegration assistance \(europa.eu\)](#)

Frontex Brochures : [Reintegration Assistance for Migrants Brochure \(europa.eu\)](#)

Pour toute question, Madame Délia Baumgartner, SRR, se tient volontiers à votre disposition (courriel: delia.baumgartner@sem.admin.ch / tél. 058 465 10 80).

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Section Bases du retour et Aide au retour (SRR)